



BXM/CP

DECISION MUNICIPALE DM_2024_007

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 (articles L 122.20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

Vu les articles L.2172-1 et R.2172-2 du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°02 en date du 21 février 2023 relative au marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire – composition et désignation du jury, fixation des montants des indemnités pour les membres qualifiés du jury, fixation du montant des primes aux candidats.

Vu l'avis d'appel public à concurrence en date du 05 avril 2023,

Vu le classement des offres et la proposition du jury réuni en date du 13 octobre 2023,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2023_052 en date du 7 novembre 2023 relative à la désignation du lauréat,

Vu l'article R.2122-6 du Code de la Commande Publique relatif à la passation d'un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables avec le lauréat d'un concours,

Considérant que l'offre de la société ci-après est économiquement avantageuse,

- DECIDE -

ARTICLE 1 - De signer le marché de maitrise d'œuvre pour la construction de l'école primaire Jacques Prévert ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché avec le groupement conjoint représenté par **OECO ARCHITECTE**, 31 rue Bertrand de Born, 31 000 TOULOUSE, pour un montant de 1 516 210,00€ HT (Missions de base : 1 310 610,00€ HT + Missions complémentaires : 205 600,00€ HT) correspondant au montant inscrit sur l'Acte d'Engagement.

Composition du groupement :

- Mandataire : OECO ARCHITECTE - 31 Rue Bertrand de Born - 31 000 TOULOUSE
- Co-traitant 1 : AGATE ARCHITECTES - 6 Place Camille Hostein - 33 270 BOULIAC
- Co-traitant 2 : TPF INGENIERIE - 2 Quai d'Arenc - 13 000 MARSEILLE
- Co-traitant 3 : CPOS Sarl - 208 rue Garibaldi - 69 000 LYON
- Co-traitant 4 : LEA LES ECONOMISTES ASSOCIES - 42 rue de Cugnaux - 31 000 TOULOUSE
- Co-traitant 5 : CONVERGENCE INGENIERIE EN RESTAURATION ET SERVICES - 54 Route de Sartrouville - 78 230 LE PECQ
- Co-traitant 6 : SARL BOURIETTE & VACONSIN - 69 cours de Luze - 33300 BORDEAUX

ARTICLE 2 - D'imputer cette dépense au chapitre 23, article 2313 du budget principal de la Ville.

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 12/01/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**